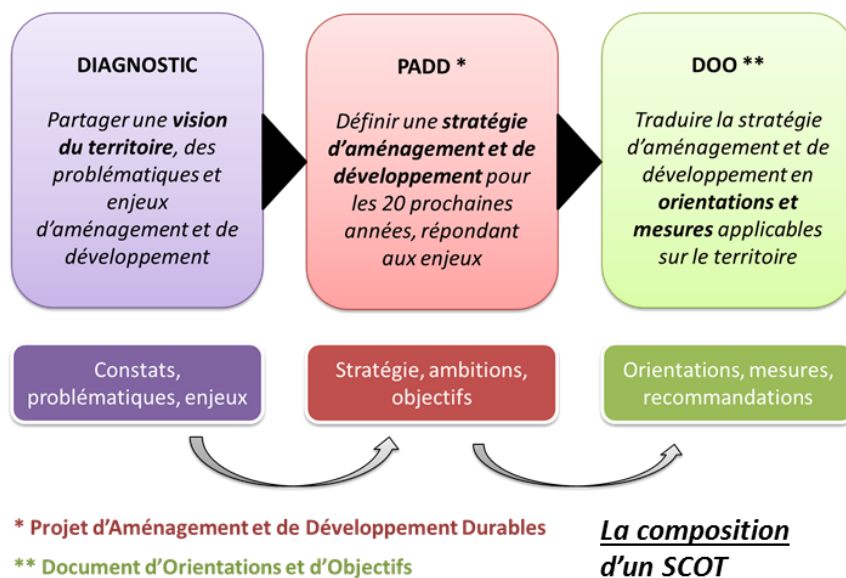


Le SCoT : Introduction

Les Communautés de Communes Avallon-Vézelay-Morvan et du Serein ont engagé en 2016 l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Le SCoT est un document d'urbanisme qui définit les grandes lignes de l'aménagement du territoire pour les prochaines années (logement, déplacements, économie, préservation de l'environnement...).

Le diagnostic du SCoT a été réalisé et a fait ressortir des questionnements et des enjeux pour l'avenir du territoire. Il s'agit maintenant de construire le projet de SCoT et les orientations pour l'avenir. L'ambition est de finaliser le projet de SCoT d'ici fin 2018.



Les premiers enjeux qui ressortent du diagnostic du territoire (version longue)

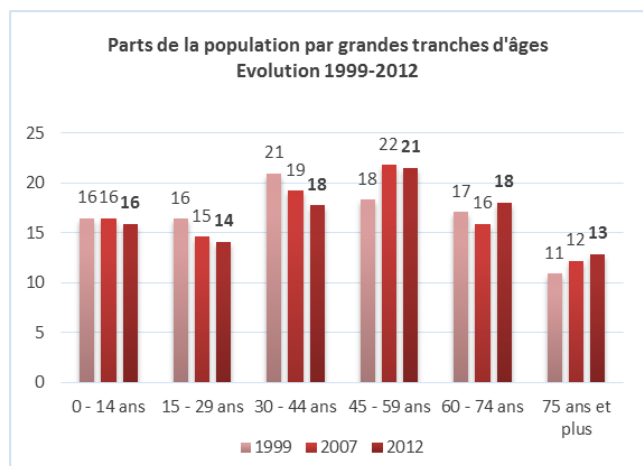
>> La protection de l'environnement et des paysages

Le territoire du Grand Avallonnais présente une richesse environnementale, paysagère et patrimoniale importante, qu'il convient de protéger. Le SCoT doit permettre de bien choisir les lieux de développement en fonction des paysages et de l'environnement, et de faciliter la réhabilitation du bâti ancien, qui tend à se dégrader en dépit de son attrait touristique.



>> La prise en compte des besoins des habitants

Le diagnostic a souligné des tendances qu'il faut prendre en compte pour mieux répondre aux besoins des populations : vieillissement, diminution de la taille des ménages, diminution des capacités d'investissement. Ces tendances génèrent de nouveaux besoins en logements (logements de plein pied, petits logements, locatif), et des besoins en services (transport, santé, garde d'enfants,...).



>> Le développement des activités économiques

Le maintien de l'emploi représente un enjeu important pour la vie du territoire. Il s'agira, dans le SCoT, de bien anticiper les besoins d'aménagement des espaces d'activités pour maintenir les grandes entreprises existantes, voire pour en accueillir de nouvelles. Il s'agira également de réfléchir aux besoins pour l'accueil d'activités artisanales dans les villages, et de prévoir les aménagements nécessaires au développement touristique ; le tourisme représentant un secteur de développement potentiel pour les prochaines années.

>> La transition énergétique

Le SCoT est également l'occasion de réfléchir aux questions d'avenir comme la transition énergétique. Le projet d'urbanisme du Grand Avallonnais peut par exemple permettre de limiter la vulnérabilité énergétique des ménages, en organisant mieux les déplacements et en facilitant la rénovation des logements.



Les premiers enjeux qui ressortent du diagnostic du territoire (version courte)

Le diagnostic du SCoT a mis en évidence les problématiques suivantes qui devront être intégrées dans le projet de développement du territoire :

- Le Grand Avallonnais dispose d'atouts environnementaux et paysagers importants, supports d'activité touristique, qui méritent d'être protégés en intégrant au mieux le développement des villes et des villages dans leur environnement, et en facilitant la réhabilitation du bâti ancien.
- Les besoins en logements et en services évoluent avec le vieillissement de la population et les tendances économiques. Le SCoT doit prévoir les types de logements à produire au cours des prochaines années (locatif, logements de pleins pieds, petits logements,...) et les services à développer (santé, périscolaire,...).
- Le SCoT doit anticiper les besoins liés au développement économique. Ils peuvent concerner l'accueil de grandes entreprises dans les zones d'activité, mais aussi le développement de l'artisanat dans les bourgs et les villages. L'aménagement des sites et des itinéraires touristiques représentera également une question importante.
- Enfin, le diagnostic a mis en évidence des enjeux de transition énergétique à intégrer dans le projet de développement à long terme. En particulier, le SCoT doit permettre de limiter la vulnérabilité énergétique des ménages, via la requalification des logements et l'organisation des transports.

